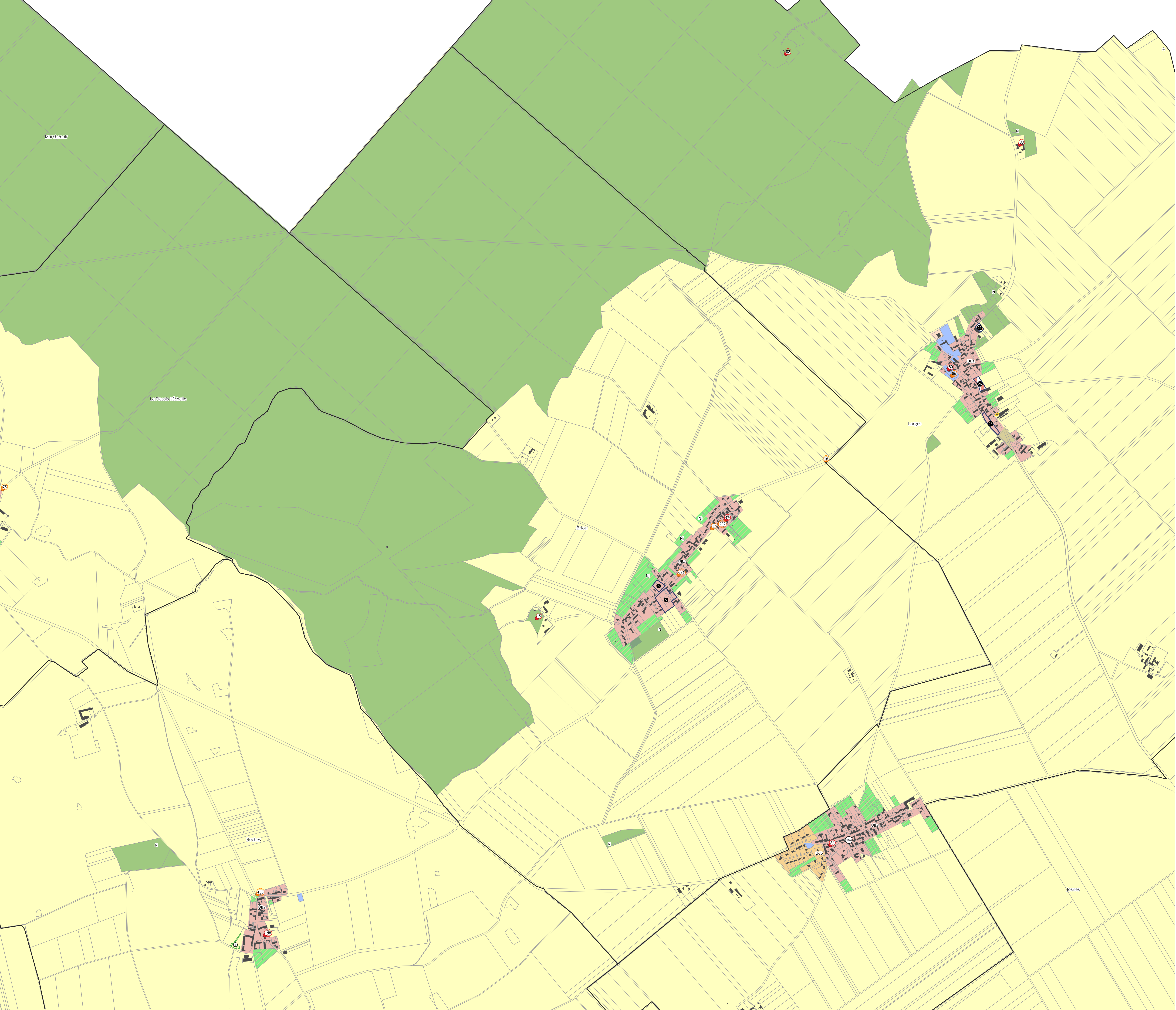




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BEAUCE VAL DE LOIRE

Département du Loir et Cher  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
CC BEAUCE VAL DE LOIRE

Commune de BRIOU

VERSION D'APPROBATION  
Novembre 2025

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Novembre 2025



- Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Batiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- OAP sectorielles
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine

- UBa / Zone urbaine : Secteur résidentiel mixte de centre-bourg
- UCb / Zone urbaine : Secteur à prédominance pavillonnaire aérée
- UE / Zone urbaine : Secteur d'équipements publics/collectifs (sportifs, pédagogiques, de loisirs)
- Uj / Secteur de jardins, vergers, etc.

- AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à court ou moyen terme
- 2AU / Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation à long terme

- N / Zone naturelle à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- Ne / Secteur naturel à vocation d'équipement
- Nj / Secteur naturel de jardin

- A / Secteur agricole
- Ax / Secteur agricole d'entrepot/d'activité économique